

Code de l'unité de formation : (3)

823103U34E1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (4)	<u>Code U</u> (2) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
1. Psychiatrie clinique de l'adulte et de la personne âgée	CT	B	40 p.
2. Psychologie et pédagogie	CT	B	16 p.
3. Psychosociologie	CT	B	12 p.
4. Législation spécifique en matière de santé mentale et psychiatrique	CT	B	12 p.
5. Techniques psychothérapeutiques	CT	B	16 p.
6. Psychiatrie clinique de l'enfant et de l'adolescent	CT	B	20 p.
7. Hygiène mentale	CT	B	20 p.
8. Principe des soins infirmiers en santé mentale et psychiatrie et relation soignante	CT	B	60 p.
9. Déontologie appliquée et légale	CT	B	12 p.
10. Pathologie médicale et chirurgicale spécialisée	CT	B	12 p.
2. Part d'autonomie.		P	20 p.
Total des périodes			240 p. ✓

12. Réserve au Service d'inspection :a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

DECLARATION RELATIVE AUX MISES EN DISPONIBILITE PAR DEFAUT D'EMPLOI
OU PERTES PARTIELLES DE CHARGE

O (1) Pas de disponibilité par défaut d'emploi ni perte partielle de charge

Je, soussigné(e), (2) Jean-Claude Fontaine

déclare que la programmation de l'unité de formation

n° administratif (cf. document A) : (2) 5799

intitulé : (2) spécialisation en santé mentale psychiatrie

n'entraîne aucune mise en disponibilité par défaut d'emploi ni perte partielle de charge dans l'établissement portant le n° de matricule : (2) 542005

Date : (2) 22.03.09.1992

Signature du chef d'établissement de la C.F. ou
du représentant du P.O. subventionné : (3) (2)

P.O. Elbie

O (1) Disponibilité par défaut d'emploi et/ou perte partielle de charge

- Je, soussigné(e), (2)

déclare que la programmation de l'unité de formation

n° administratif (cf. document A) : (2).....

intitulé : (2)

entraîne une mise en disponibilité par défaut d'emploi et/ou une perte partielle de charge dans l'établissement portant le n° de matricule : (2)

- J'ai introduit une demande de dérogation auprès du Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale.

Date : (2)

Signature du chef d'établissement de la C.F. ou
du représentant du P.O. subventionné : (3) (2)

Décision du Conseil supérieur :

Accord

Date :

Pas d'accord

Signature du Président du
Conseil supérieur :

- (1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Biffer la mention inutile

Unité de formation : Spécialisation en santé mentale et psychiatrie

1) Finalités générales :

- a) Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- b) Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2) Finalités spécifiques :

Cette Unité de Formation a pour but d'actualiser les connaissances dans le domaine de la psychiatrie, du personnel paramédical, rencontrant dans la pratique professionnelle des patients présentant des troubles psychopathologiques .

Unité de formation : Spécialisation en santé mentale et psychiatrie

Est directement admissible, le candidat

- porteur d'un diplôme de l'enseignement supérieur paramédical ou social de type court .
- porteur du brevet d'infirmier(ère) hospitalier(ère) ou psychiatrique
- porteur du diplôme d'éducateur .

Unité de formation : Spécialisation en santé mentale et psychiatrie

NEANT

Unité de formation : Spécialisation en santé mentale et psychiatrie

3) MESURES QUANT A L'ADMINISTRATION DES BIENS

- Rapports sur l'état des personnes, l'incapacité, la minorité, la tutelle
- Infirmes soumis au droit commun
- Infirmes mentaux séquestrés, mis en observation, ou internés
- La mise sous conseil judiciaire
- L'interdiction judiciaire
- Infirmes mentaux interdits et mis en observation, séquestrés ou internés
- La minorité prolongée

4) REPARATION DES DOMMAGES CAUSES PAR LES ANORMAUX - article 1886 bis

5) APERCU DE LA LEGISLATION SOCIALE RELATIVE AUX HANDICAPES

- L'octroi d'allocations aux handicapés
- Le Fonds National de Reclassement Social des Handicapés
- L'Assurance Maladie Invalidité A.R. 1970

6) ADMINISTRATION EN PSYCHIATRIE

- 1° Loi sur les hôpitaux
- 2° Normes d'agrément
- 3° R.I.M. en psychiatrie

Unité de formation : Spécialisation en santé mentale et psychiatrie

COURS : TECHNIQUES PSYCHOTHERAPIQUES, Y COMPRIS THERAPIE COMPORTEMENTALE, THERAPIE FAMILIALE, TECHNIQUES REEDUCATIVES ET ERGOTHERAPIQUES

A l'issue de ce cours, chaque participant sera capable de

- développer une réflexion concernant la notion de milieu thérapeutique .
- décrire les différentes techniques thérapeutiques utilisées en psychiatrie .
- d'adapter une attitude critique vis-à-vis de chaque approche .

Pour acquérir ces capacités, le participant sera amené à maîtriser les savoir, savoir-être et savoir-faire relatifs aux points du programme suivant :

1.1. Les techniques du passé et leurs adaptations modernes

1.2. De l'hypnose à la suggestion

De l'hypnose à ses dérivés : narcoanalyse, Desoille

De l'hypnose aux techniques de relaxation :

- autohypnose
- training autogène de Schultz
- sophrologie

De l'hypnose à la psychanalyse (Freud, Yung, Adler)

1.3. Compléments

- les différentes techniques de relaxation
- les psychothérapies d'inspiration psychanalytique
- psychothérapie des psychoses et autres maladies mentales névrotiques

1.4. Services hospitaliers fermés et ouverts

Thérapeutiques au domicile (secteur)

1.5. Cures par isolement et retraite

Cures par les groupes

- les différents groupes thérapeutiques
- les facteurs curatifs des groupes

1.6. Cures par le repos et la détente

Cures par le travail et l'occupation

Cures par le jeu, l'expression artistique

1.7. Rééducation par la physiothérapie, l'hydrothérapie, l'expression corporelle

Rééducation par l'apprentissage : behaviour- therapy

1.8. Les relations médecin infirmier-patient-famille-société